

« Les risques liés à l'usage abusif des drones armés » (Chercheure)

apanews.net/fr/news/les-risques-lies-a-lusage-abusif-des-drones-armes-chercheure

Sécurité - Armement - Drone - Décryptage

Chargée de recherche au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, basé à Bruxelles, Solène Jomier a répondu aux questions de APA sur l'utilisation des drones dans les conflits armés.

Les drones armés sont devenus monnaie courante dans l'arsenal de guerre de beaucoup de pays. Qu'est ce qui explique le recours à cette arme ?

Il faut relativiser cette notion de « monnaie courante ». Les drones sont présents parmi l'arsenal de nombreux pays, mais les drones équipés d'armes létales, dits « drones armés », n'en sont qu'une infime partie. Sur 193 pays reconnus à l'ONU, environ une vingtaine, 26 selon l'observatoire « Drone Wars », possèdent un ou plusieurs drones armés. Le nombre de pays capables de les produire est encore plus réduit. Ceux capables de les exporter sont une poignée. Il s'agit d'un marché appelé à connaître une croissance significative dans les prochaines années.

Les forces armées recourent aux drones car ceux-ci apportent un avantage comparatif sur le terrain : ils sont plus discrets que des avions de chasse, peuvent être mobilisés plus rapidement et sur des plus longues périodes, et ne nécessitent pas de mettre en danger la vie de troupes au sol ou celle du pilote. Ils viennent donc apporter une capacité d'action différente à l'éventail d'options déjà à la disposition des militaires. En d'autres termes, ils ne sont pas plus ou moins décisifs que d'autres armes, ils proposent simplement des modalités d'action différentes.

En Afrique, des pays s'intéressent de plus en plus à ce genre d'équipements militaires dans la guerre contre les nouvelles menaces, notamment jihadistes. A votre avis, peuvent-ils être décisifs ?

Les drones armés impliquent une dimension létale. C'est-à-dire qu'on élimine physiquement des personnes et on détruit des infrastructures.

Mais le terrorisme et le djihadisme en particulier s'inscrivent dans des dynamiques politiques et sociétales complexes qui nécessitent des réponses multidimensionnelles et transversales. On est donc loin de mettre fin à ces phénomènes en se confinant à l'outil militaire.

Par ailleurs, l'usage dont en font les forces militaires est ambivalent. Une frappe de drone peut viser des individus qui représentent des menaces directes pour les États et leurs populations. La menace terroriste (et djihadiste) est bien réelle et ne doit pas être minimisée ici. Mais la lutte contre le terrorisme est également utilisée par certains États comme une forme de répression contre toute forme d'opposition politique.

Une telle pratique remet en cause la légitimité des États à recourir à la violence et à justifier leurs actions. Elle crée un climat de défiance au sein des populations. Celles-ci peuvent craindre d'être visées à tout moment par ces armes furtives, puissantes et qui semblent frapper sans distinction. Paradoxalement, cet écueil peut nourrir la popularité des mouvements terroristes et djihadistes dans ces pays, où ils sont perçus comme une forme de résistance à un État oppresseur.

Quels sont les risques liés à l'usage abusif des drones armés?

Sans même parler d'abus, les drones armés facilitent le recours à la puissance de feu comme réponse à un problème sécuritaire donné. Il devient plus simple pour une force armée d'éliminer les menaces, plutôt que de mobiliser d'autres outils de terrain, comme l'interpellation par exemple.

La multiplication des appareils à la disposition des États et donc de leur recours soulève des questions majeures en termes de risques associés.

Tout d'abord, il faut souligner un risque majeur de tuer des civils et des personnes innocentes, quel que soit le contexte. Le recours aux drones armés participe à l'érosion de la protection des civils, portant atteinte à une valeur fondamentale du droit international. Dans son rapport sur l'« Utilisation de drones armés pour des assassinats ciblés » publié en 2020, Agnès Callamard, rapporteuse spéciale de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, pointait du doigt les lacunes majeures des États en matière d'identification des cibles des frappes de drones, ce qui conduit à une multiplication des risques d'erreurs et d'exécutions arbitraires. En d'autres termes, l'usage des drones armés est associé à des victimes collatérales. Leur proportion est régulièrement sous-évaluée par les États selon les ONGs.

A lire aussi: Sahel : les drones peuvent-ils vaincre les jihadistes ?

Cela interroge sur la proportionnalité de ces frappes : Tuer les suspects est-il la réponse la plus adaptée ? Le coût humain, en particulier en termes de victimes collatérales, est-il acceptable au regard des bénéfices sécuritaires ?

Il faut également rappeler l'opacité autour des frappes de drones. Beaucoup ne sont pas revendiquées ouvertement par les États les conduisant, ce qui complique l'enquête, l'examen des responsabilités, l'imputabilité des personnes commettant des exactions et limite l'accès à la justice pour les victimes et leurs familles. Par ailleurs, certains États conduisent des frappes de drones armés sur des territoires étrangers sans demander l'autorisation du pays où la frappe est menée. Ces frappes ont souvent lieu en dehors d'une situation de guerre ouverte, ce qui pose problème sur le plan du respect de la souveraineté nationale.

Pour plus d'informations sur les écueils en matière des respects des droits humains et de la transparence, vous pouvez consulter ma publication https://grip.org/wp-content/uploads/2021/04/NA_2021-05-19_FR_SJ-drones-armes-RW.pdf

En Afrique, quels pays mènent la danse dans ce marché et quels sont ses points forts par rapport aux autres ?

À ce stade, les pays africains éprouvent des difficultés significatives à structurer une chaîne de production complète et autonome de drones armés opérationnels. Autrement dit, personne ne produit actuellement à grande échelle ses propres drones armés en Afrique. Il faut comprendre que l'armement de drones militaires est une étape extrêmement pointue qui demande une maîtrise très avancée de ce type de technologie, ainsi qu'un fort investissement pécuniaire, pour des résultats qui ne sont pas toujours au rendez-vous. Nombreux sont les pays qui développent des prototypes mais ne peuvent pas pousser plus avant leurs efforts, faute de capacités techniques et financières suffisantes. Sur le continent africain, c'est le cas de l'Afrique du Sud et de l'Algérie.

L'Afrique du Sud a testé un prototype armé en 2013, il s'agissait d'une variation du drone de surveillance « Seeker 400 » (développé par Denel Dynamics) équipée d'armes létales. Cependant, le pays ne semble pas avoir donné suite à ces efforts, se concentrant sur le développement de drones militaires de reconnaissance et de surveillance.

L'Algérie a affirmé en 2018 avoir utilisé avec succès des drones armés algériens dits « Djazair 54 » contre des caches d'armes terroristes. L'incertitude plane autour de ces appareils. L'Algérie affirme avoir produit localement ces appareils et les avoir équipés d'armes létales. Toutefois, la presse a mis en doute cette version des faits, estimant que l'Algérie n'est pas capable d'une telle production. Il s'agirait non pas d'un appareil produit entièrement par les Algériens, mais plutôt d'un appareil dérivé d'un modèle émirati, le « Yabhon 40 » qui est initialement un drone de reconnaissance et qui a été modifié pour l'occasion. Son opérabilité semble également très limitée puisque l'Algérie n'a fait que peu voire pas mention de cet appareil ces dernières années. Il s'agissait donc probablement d'un prototype utilisé pour une démonstration. À noter que l'Algérie a depuis fait acquisition de drones armés chinois (CH-3 et Ch4) ce qui soutient sa probable incapacité à produire localement.

À ce stade, les acteurs africains restent dépendants de l'offre étrangère et risquent de le rester pour les prochaines années.

Comment l'expertise locale africaine peut-elle renverser la tendance actuelle dominée par l'offre étrangère ?

Pour l'heure, le marché international des drones armés reste largement structuré autour de l'offre américaine. Les américains sont les précurseurs de ce domaine et possèdent la technologie la plus avancée. La Chine et la Turquie sortent également leur épingle du jeu. Israël possède des technologies reconnues en la matière mais n'a pas initié de commerce international. Les drones armés produits dans le pays vont renforcer les capacités de l'armée nationale.

D'autres pays ambitionnent de produire voire d'exporter leurs drones armés, comme la Russie, l'Iran, l'Indonésie, la Corée du Sud, ou bien encore des pays européens (via le projet commun EuroMALE).

Étant donné les couts élevés de pénétration de ce marché, ainsi que sa très haute technicité, il y a pour l'heure peu de perspectives d'avenir pour une offre africaine.

AC/odl/cgd/APA